

DES TERRITOIRES RURAUX MOTEURS POUR L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI

3 juin 2014 - Sénat, Paris VI

Dossier de presse







Introduction

Le *Printemps des territoires* se tiendra le 3 juin prochain au Sénat. Cette rencontre a été co-construite par l'État et les Régions, dans le contexte du transfert de la gestion des aides du second pilier de la PAC dédiées au développement rural et financées par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Ses objectifs : permettre un échange sur les modalités d'une action conjointe et cohérente dans les secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, et réfléchir ensemble au développement de l'économie rurale.

Les Régions, désormais pilotes de la gestion du FEADER, auront la maîtrise de la programmation des actions, en lien étroit avec l'État et en s'inscrivant dans un cadre national convenu en commun. Les Régions sont en effet les plus à même de répondre de façon optimale aux attentes locales.

La nouvelle PAC et la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, qui traduisent notamment le projet agro-écologique pour la France, permettent par ailleurs d'inscrire les actions qui seront aidées avec le FEADER dans un contexte national stabilisé. Les Régions disposeront ainsi d'une réelle capacité d'orientation de leur action en cohérence avec une dynamique nationale.

À l'occasion du *Printemps des territoires*, État et Régions réaffirmeront leur stratégie conjointe et partagée, qui se traduira notamment par la production, à l'issue de cette journée de débats et d'échanges, d'un document d'orientations communes.

Trois thématiques seront en particulier abordées :

- la compétitivité des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier, avec un accent particulier sur la modernisation des exploitations agricoles;
- la transition vers l'agro-écologie, qui vise à combiner performance économique et environnementale, et participe à la promotion d'une alimentation plus durable;
 le développement économique, l'animation et le renforcement du lien social dans les territoires ruraux.

Afin d'illustrer de façon concrète la capacité à investir et à innover avec les aides du FEADER, chacun des thèmes abordés fera l'objet, lors du *Printemps des territoires*, de présentations d'initiatives conduites en région.



Programme

■ 9H30-10H

Accueil par Jean-Pierre BEL, président du Sénat.

■ 9H40-10H

Ouverture par Alain ROUSSET, président de l'Association des Régions de France, président du Conseil régional d'Aquitaine, et Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

■ 10H-11H30

TABLE RONDE N° 1 Compétitivité économique et modernisation de l'outil de production

- Stratégies de filières 2025 : Jean-Bernard BAYARD, président du conseil d'administration de FranceAgriMer.
- Dynamiques régionales :

Bourgogne : François PATRIAT, président du Conseil régional, sénateur de la Côte-d'Or.

Languedoc-Roussillon : Christian BOURQUIN, président du Conseil régional, sénateur des Pyrénées-Orientales.

➡ Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles et le plan national d'action pour l'avenir des industries du bois : Catherine GESLAIN-LANEELLE, directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires, MAAF.

■ 11H30-13H

TABLE RONDE N°2 *Agricultures et alimentation durables*

Dynamiques régionales :

Aquitaine : Jean-Pierre RAYNAUD, vice-président du Conseil régional pour l'agriculture, la forêt, la mer et la montagne.

Île de France : Corinne RUFET, vice-présidente du Conseil régional pour l'environnement, l'agriculture et l'énergie.

Midi-Pyrénées : Pascal AUGIER, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Bretagne : Jacques JAOUEN, président de la Chambre d'agriculture régionale.

➡ L'engagement de l'enseignement agricole pour une agriculture durable : Isabelle PLASSAIS, directrice de l'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles de La Motte-Servolex (Rhône-Alpes).

■ 13H-14H30

Pause déjeuner.

■ 14H30-16H

TABLE RONDE N°3Développement et lien social dans les territoires ruraux

Dynamiques régionales :

Auvergne: René SOUCHON, président du Conseil régional.

Alsace: Philippe RICHERT, président du Conseil régional.

Nord-Pas-de-Calais: Paul RAOULT, président du groupe d'action locale (GAL) Avesnois, président du Parc naturel régional de l'Avesnois.

■ 16H-16H20

Conclusion par Alain ROUSSET, président de l'Association des Régions de France, président du Conseil régional d'Aquitaine, et Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

■ 16H2O-17H

Conférence de presse et signature d'un document d'orientations communes.





Les stratégies des filières à l'horizon 2025

FRANCEAGRIMER

L'efficacité du développement des filières agricoles et agro-alimentaires, tant à l'échelle nationale que territoriale, et des soutiens publics qui peuvent lui être apportés suppose qu'ils s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie concertée au sein de chacune de ces filières et partagée avec l'État et les Régions.

C'est dans ce contexte que le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, Stéphane Le Foll, a demandé au Conseil d'administration de FranceAgriMer et à son président, Jean-Bernard Bayard, de conduire une réflexion stratégique sur l'avenir des filières agricoles à l'horizon de 10 ans.

Les conseils spécialisés par filières de FranceAgriMer, au sein desquels siègent des représentants des acteurs économiques des différentes filières, de la production à la consommation, ainsi que des représentants des Régions, se sont saisis de cette question et ont travaillé depuis l'automne 2013 à la définition de ces stratégies. Les premiers résultats ont été présentés en février dernier. Ils mettent en évidence les enjeux, à la fois économiques, environnementaux et sociaux ou sociétaux pour les différentes filières.

Les orientations spécifiques à chaque filière n'empêchent pas un certain nombre d'enjeux communs, imposant une adaptation aux aléas économiques croissants , tels que la gouvernance des filières, la réduction du déficit commercial, la préservation de l'accès au foncier, le renouvellement des producteurs, la maîtrise des coûts de production et du niveau des charges, la modernisation des investissements et l'innovation, ou la communication sur l'identité des filières

Le travail engagé doit se poursuivre : il a pour objectif d'orienter l'action concertée des acteurs économiques eux-mêmes et celle des pouvoirs publics, État et Régions, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des aides du FEADER.



La Bourgogne au cœur de l'innovation territoriale de l'idée au projet!

BOURGOGNE

Le Conseil régional de Bourgogne s'attache à créer un environnement propice à l'émergence de projets porteurs d'une dynamique globale de territoire. L'aboutissement de ces projets requiert quelques conditions de réussite a minima : la présence d'entreprises dynamiques, leur regroupement en filières organisées, un environnement en recherche et développement réactif, une structure d'ingénierie financière, regroupant les principaux financeurs publics, capable d'accompagner le porteur de projet de la maturation à son lancement. Les deux exemples* présentés par le Conseil régional de Bourgogne illustre cette dynamique qui s'alimente ensuite par elle-même en générant de nouveaux développements ou de nouvelles opportunités. Le premier exemple est celui de la production d'énergie sur une exploitation agricole, d'abord solaire puis par méthanisation avec valorisation de déchets agricoles et agroalimentaires. La production de biogaz est valorisée à proximité par une malterie et les sous-produits du méthaniseur retournent au sol sous forme d'engrais ou d'amendement. Le second exemple est celui d'un regroupement de scieries au profit d'un nouveau produit bois construction de qualité. La mise en application d'une technique de chauffage des bois leur ouvre les voies d'une diversification, puis la création de nouveaux produits techniques de bardage en bois par l'extérieur. La dynamique ne s'arrête pas là, permettant la valorisation de chênes de qualité secondaire selon une technique de bois croisés pour la fabrication de panneaux de grandes dimensions.

L'intérêt de ces deux exemples est de montrer que l'introduction maîtrisée de nouveaux process dans des entreprises de la filière agricole et bois sont porteurs d'une nouvelle dynamique de relocalisation de l'activité économique créatrice d'emplois, de valeur ajoutée, en accord avec les principes du développement durable et de la proximité. Le rôle de l'échelon régional est la détection et l'accompagnement de ces projets en germe. L'observation des territoires nous permet d'affirmer que ces deux exemples sont de plus en plus nombreux et porteur d'un renouveau des territoires ruraux.

* Exploitation de Monsieur Fevre - GAEC des Chavanas (21). Bois croisés de Bourgogne - APROVALBOIS-DIJON



Décliner le plan de compétitivité sur un territoire : l'exemple du Languedoc-Roussillon

LANGUEDOC-ROUSSILLON

En complément des interventions de l'État, la Région Languedoc-Roussillon propose une palette d'outils pour répondre à la diversité des agricultures de son territoire.

Un principe: l'adaptation de l'exploitation ou de l'entreprise à l'aval de la filière est l'objectif du projet de modernisation.

Une exigence : un débouché commercial sur un circuit de distribution structuré :

- ◆ circuit long en France ou à l'international : le vin représente 20 % des exportations régionales,
- circuit court : points de vente collectifs, vente à la ferme, pour un marché de 3 millions d'habitants et 15 millions de touristes.

Une priorisation: les projets collectifs:

- + CUMA, coopération, groupements d'employeurs
- + réseaux d'irrigation, projets collectifs d'installation,
- ◆ pastoralisme, projets de territoires ruraux

Des bonifications : jeunes agriculteurs et agriculture biologique. **Sud de France :** une marque commune à la conquête des marchés.

Des interventions adaptées à chaque filière en complémentarité de l'État :

élevage mais aussi fruits et légumes et PPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales),

- - filière viticole : vinification, œnotourisme,
 - diversification: transformation à la ferme, agrotourisme, apiculture,
 - modernisation des abattoirs, des coopératives,
- ◆ besoins collectifs des agriculteurs :
 - incitation des agriculteurs à travailler en commun (CUMA) et à créer des groupements d'employeurs,
 - développement du pastoralisme pour améliorer l'autonomie fourragère et reconquérir les espaces,
 - développement des réseaux d'irrigation raisonnée de la vigne confrontée au changement climatique,
- accompagnement des projets stratégiques pour l'agroalimentaire : renforcer de la compétitivité sur les marchés internationaux.

Sur les 7 dernières années, 3 000 agriculteurs et 500 entreprises accompagnés; 20 000 hectares de landes, parcours, estives, aménagés; 4 300 nouveaux hectares irrigués et 50 M de m³ d'eau économisés.

Le Programme de Développement Rural Languedoc-Roussillon 2014/2020 a pour ambition une action combinée État, Région/FEADER, clé d'un effet levier du développement économique des territoires ruraux.



Le plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles

DGPAAT

Devant l'enjeu important que représente pour l'agriculture la modernisation des exploitations agricoles, un plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles a été annoncé par le président de la République au sommet de l'élevage en octobre dernier.

La concertation menée par le MAAF avec les Régions, les organisations professionnelles agricoles et FranceAgriMer a permis de définir les principales orientations et priorités de ce plan.

Ce plan sera tourné en priorité vers l'élevage. Il s'agira en premier lieu de moderniser les bâtiments qui sont une composante essentielle des élevages tant en termes de performances économiques que de conditions de travail mais aussi d'améliorer leur autonomie alimentaire et de répondre aux enjeux environnementaux. Les besoins des secteurs végétaux seront également pris en compte notamment pour réduire leur utilisation d'intrants et améliorer la protection des ressources naturelles.

Ce plan permettra également d'améliorer les performances énergétiques des exploitations et complétera le plan Energie Méthanisation Autonomie Azote.

Une approche globale de l'exploitation sera privilégiée. À cet effet les 3 plans actuels seront supprimés au profit d'un plan unique. Pour renforcer l'efficacité de ces aides, il sera également possible de s'appuyer sur des diagnostics préalables et un suivi technique.

Les taux d'aides pourront être majorés pour les investissements de jeunes agriculteurs, les investissements en zones défavorisées, les investissements collectifs, ainsi que ceux liés à la mise la souscription de MAE ou d'une conversion à l'agriculture biologique.

Une gouvernance adaptée au niveau locale pourra par ailleurs être mise en place pour assurer une concertation maximale et efficace des acteurs concernées. Il s'agira notamment de définir, animer et de suivre la stratégie de modernisation régionale. Un comité régional assurera notamment la cohérence et la complémentarité des actions des différents financeurs.



Le plan national d'action pour l'avenir des industries du bois

DGPAAT

La filière forêt bois est un enjeu majeur pour notre pays et la plupart de ses Régions. Malgré un déficit commercial important de l'ordre de 6 milliards d'euros, elle fournit de l'ordre de 400 000 emplois dont beaucoup sont répartis dans les territoires à proximité de la production de bois. Elle est de plus l'un des moteurs importants de l'atténuation du changement climatique à travers le stockage de carbone dans les forêts et les produits à base de bois, et la fourniture de bois-énergie, qui est la plus importante des sources d'énergies renouvelables. Elle est donc au coeur de l'économie verte et de la transition écologique.

Néanmoins, le fonctionnement de la filière n'est aujourd'hui pas optimal, ni du point de vue économique (la France est exportatrice de bois brut et importatrice de produits en bois intermédiaires ou finis, dont la valeur ajoutée a été captée hors de France), ni du point de vue de la disponibilité des matières premières (chaque m³ de bois brut exporté produit 0,5 m³ de sciages, mais aussi à 0,5 m³ de bois d'industrie ou d'énergie qui manquent sur le territoire national).

Face à ce constat, le Gouvernement et les Régions ont lancé conjointement en 2013 les réunions régionales pour l'avenir des industries du bois, qui ont débouché sur la définition d'un plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois.

Dans la poursuite de cette logique, l'État et les Régions affirment leur intérêt à continuer à travailler ensemble pour permettre à cette filière, dont les enjeux sont à la fois économiques, écologiques et territoriaux, de développer son plein potentiel dans tous ces domaines.

Les Régions seront ainsi, en lien avec l'État, un acteur majeur de l'élaboration des programmes régionaux pour la forêt et le bois, prévus par le projet de Loi d'avenir, au titre de leurs compétences en matière de développement économique, d'aménagement des territoires et de gestion des fonds européens.



Une démarche de certification environnementale des exploitations agricoles en Aquitaine

AQUITAINE

Un enjeu important pour l'Aquitaine, région agricole axée sur des productions de qualité

Avec 43 000 exploitations agricoles, l'Aquitaine se situe au second rang des régions françaises pour le nombre d'exploitations agricoles.

Ces exploitations reposent, pour la très grande majorité, sur des signes officiels de qualité et d'origine (vins de Bordeaux et du Sud-Ouest, jambon de Bayonne, foie gras du Sud-Ouest, noix du Périgord, fromage de brebis Ossau Iraty...)

AREA, une démarche innovante et exemplaire

La Région Aquitaine a été précurseur, en lançant, dès 2002, une démarche axée sur la double performance : économique et environnementale autour d'un dispositif de certification environnementale des exploitations dénommé AREA : (Agriculture Respectueuse de l'Environnement en Aquitaine).

Il s'agit de proposer aux agriculteurs, sur la base d'un diagnostic technique et environnemental de leur exploitation, un appui financier pour la réalisation des investissements de mise à niveau de l'outil de production ainsi qu'un accompagnement lié aux modifications de pratiques, notamment au travers des MAE.

La démarche AREA permet ainsi à l'agriculteur d'améliorer la compétitivité de son outil de production et d'obtenir une certification environnementale de son exploitation délivrée par l'AFNOR.

AREA, un dispositif partenarial

Pour mener à bien cette démarche, la Région a engagé dès son lancement un partenariat fort avec la profession agricole et en particulier avec le réseau des chambres d'agriculture.

Cette démarche partenariale concerne aussi le financement du dispositif autour d'un dossier unique soutenu par la Région, le Ministère de l'agriculture, les Conseils Généraux, l'Agence de Bassin et l'Europe, au travers du FEADER.

Au total 10M€/an sont consacrés à AREA.

AREA, un succès auprès des agriculteurs

Aujourd'hui 7 000 exploitations se sont engagées dans cette démarche en Aquitaine, 1 000 ont obtenu, en 2014, la certification environnementale.

L'objectif est d'atteindre 10 000 exploitations certifiées en 2020.

Le succès de ce programme repose sur la forte mobilisation de moyens publics (en moyenne 10 000€/exploitation) mais aussi sur des procédures simplifiées : un dossier unique, un taux d'aide « garanti », un guichet unique (DDTM), un chef de file : la Région.



Structurer des filières agricoles et réussir la conversion écologique et sociale en Île-de-France (Ecociliens)

ÎLE-DE-FRANCE

L'Île-de-France est non seulement une grande région urbaine, qui concentre près d'un cinquième de la population française, mais aussi une grande région agricole, avec la moitié de l'espace régional occupé par l'agriculture, notamment les grandes cultures prédominantes. Depuis des décennies s'exerce une pression urbaine croissante, à laquelle les productions spécialisées peinent à résister, en particulier dans les franges périurbaines. Le souci de préserver les espaces ouverts agricoles est ancien en Île-de-France, et s'est doublé de la préoccupation de répondre aux enjeux environnementaux auxquels les systèmes agricoles doivent faire face, à l'intensivité des systèmes de production, aux transformations du paysage agricole et à la fragmentation des espaces liées à l'urbanisation.

Autour d'un triple objectif : réduire notre empreinte écologique, favoriser un modèle de développement à « haute qualité sociale » et diminuer les inégalités territoriales, la Région Île-de-France a mené en 2011 une démarche participative conduisant à la formulation de recommandations dans 5 thèmes dont celui de « l'agriculture et l'alimentation ».

- → Équilibre territorial et foncier en luttant contre la disparition des espaces naturels et agricoles
- Diversification, innovation et emploi dans les filières franciliennes par le soutien à la structuration des filières
- ♣ Alimentation de qualité et de proximité en Île-de-France en encourageant notamment la diversification de l'offre et l'amélioration de la qualité des produits alimentaires

Exemples d'outils mis en place par la Région Île-de-France :

- ♣ Le PASS'Filière (Programme d'Action en faveur de la Structuration et du Soutien aux filières agricoles et forestières franciliennes), dont s'est notamment saisie la filière élevage en difficultés.
- ♣ Un appel à projets pour les filières agricoles de proximité en faveur du développement des circuits courts et en réponse aux besoins de franciliens en produits locaux et de qualité (action complémentaire à la création par le CERVIA* de la marque Saveur Paris Île-de-France notamment).
- ♣ Le plan Bio régional 2009-2013, impulsé par la Région dès 2007 et co-porté avec l'État : un doublement des surfaces et du nombre d'exploitations en bio, encourageant vu la situation initiale parmi les dernières régions françaises concernant la part des surfaces biologiques dans la SAU.
- ♣ Le dispositif PRAIRIE (Programme Régional Agricole d'Initiative pour le Respect et l'Intégration de l'Environnement), soutenant les agriculteurs volontaires pour adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement et répondre à des enjeux eau, sols et biodiversité.
- * CERVIA : Centre régional de valorisation et d'innovation agricole et alimentaire.



Perspectives offertes par le projet agro-écologique pour la France et le programme européen pour l'innovation (PEI), au sein des PDR 2014-2020 (FEADER)

MIDI-PYRÉNÉES

Le projet agro-écologique pour la France visant à concilier les performances économiques et environnementales de l'agriculture constitue un changement et une opportunité pour l'agriculture et les filières. Dans un pays diversifié comme le nôtre, l'engagement des acteurs régionaux dans une stratégie agro-écologique est l'expression d'une vision stratégique porteuse d'avenir. Dans le cas de Midi-Pyrénées, l'option stratégique est de miser résolument sur le choix de la qualité (qualité des produits et des pratiques) au sein d'un territoire de haute qualité environnementale.

Ce changement nécessite une approche nouvelle de la part des acteurs. Il fait émerger des besoins nouveaux, notamment en termes d'innovation, sous différentes formes : innovation dans des pratiques agricoles plus écologiques, avancées technologiques, réflexion autour de procédés de transformation, innovations non technologiques, logiques collaboratives, gouvernance... Conjointement, État et Région ont donc entrepris de construire au sein de la nouvelle génération de programmes européens une réelle stratégie pour l'innovation à destination, notamment, de

Parmi les nombreux leviers identifiés* dans les programmes européens et notamment le Programme de Développement Rural (PDR) financé par le FEADER, le Partenariat européen pour l'innovation (PEI) et la mesure européenne « coopération entre acteur des secteurs de l'agriculture, de la chaîne alimentaire et de la forêt » peuvent constituer des opportunités à saisir. Ils ont été activés en région Midi-Pyrénées, afin d'accompagner les innovations nécessaires. Dotée en Midi-Pyrénées de 9M€ de FEADER sur la période 2014-2020, la mesure « coopération »

- du PDR va être utilisée pour stimuler l'innovation à 3 niveaux et accompagner :
- la mise en œuvre du Partenariat européen pour l'innovation (PEI) ;
- des projets de coopération de filières territorialisées entre partenaires (agriculteurs, coopératives, industrie, distribution) qui travailleraient sur une innovation produit créatrice de valeur ;
- des réseaux et des pôles thématiques prenant en charge au niveau régional les grands thèmes de l'agro-écologie autour des plans du « Produisons autrement » (écophyto, écoanti-

Il s'agira prioritairement d'accompagner la mise en réseau, le travail en commun, la capacité des acteurs à co-concevoir de l'innovation et à faciliter la mise en œuvre d'une dynamique puissante dans ce domaine.

* Guide méthodologique sur le projet agro-écologique et le FEADER (MAAF - DGPAAT, 2014)



Le programme de développement rural régional en Bretagne, une véritable opportunité pour l'agriculture

BRETAGNE

Pour la première fois, dans un contexte de décentralisation, l'État a confié aux Régions l'autorité de gestion du programme de développement rural, le PDR. Pour la période 2014-2020 en France métropolitaine, il n'y aura donc plus un PDRN, c'est-à-dire un PDR National, mais 21 PDR Régionaux. Du point de vue de la chambre d'agriculture régionale, il s'agit d'une évolution remarquable, et une véritable opportunité pour l'agriculture dans chacune des 21 régions. Pourquoi ? Parce que la construction du programme développement rural peut désormais se faire avec des interlocuteurs de proximité, plus près du terrain, et en associant les acteurs du territoire. En Bretagne, les représentants professionnels, au travers de la Chambre régionale d'agriculture, se sont pleinement impliqués auprès du Conseil régional pour faire en sorte que le nouveau programme et les actions qui seront financées par le FEADER soient en phase avec les besoins des agriculteurs du territoire. Bien sûr, il faut maintenir de la cohérence entre les régions et éviter de trop grandes disparités entre elles et entre les agriculteurs. Ceci est particulièrement vrai pour des problématiques transversales telles que l'installation, la compensation des handicaps naturels ou encore l'environnement. Mais le cadrage national élaboré conjointement par le Ministère de l'Agriculture et les Régions est là pour éviter ce genre de risque. Il permet de garantir de la cohérence tout en permettant aux territoires de mieux répondre à leurs enjeux locaux.

La Chambre d'agriculture de Bretagne se félicite que plus de 100 M€ de FEADER soient fléchés en Bretagne sur la modernisation des exploitations. Dans ce domaine, l'État a défini des orientations dans le cadre du plan de compétitivité et d'adaptation pour l'agriculture et il va cofinancer les projets d'investissements en complément du FEADER. Puisqu'il cofinance, c'est normal qu'il fournisse des orientations. Mais, évidemment, les besoins de modernisation ne sont pas les mêmes selon les régions. En Bretagne par exemple, la priorité va être de soutenir les investissements dans les bâtiments d'élevage pour améliorer la compétitivité des exploitations. Les représentants agricoles bretons ont clairement fait ce choix : les investissements dans chaque filière pourront se faire dans le cadre d'un socle commun centré sur l'énergie (économie ou production), les conditions de travail et l'environnement. Les équipements ou besoins de modernisation spécifiques à chaque filière ont été identifiés. Par exemple pour la filière laitière, nos demandes vont porter sur le soutien aux équipements qui permettent d'améliorer la production par unité de travail, tout en mettant l'accent sur les bonnes conditions de travail.

Sur le volet agro-écologie, triple performance : la priorité des chambres d'agriculture de Bretagne va être de faire en sorte que cette ambition partagée par le Gouvernement, le Conseil régional de Bretagne et la profession agricole bretonne soit soutenue de manière transversale par le FEADER. Il faut rechercher une véritable cohérence dans les financements. Il est nécessaire que le FEADER finance la R&D et l'innovation, l'accompagnement des groupes d'agriculteurs et l'accompagnement des projets individuels.



L'engagement de l'enseignement agricole pour une agriculture durable : exemple d'un établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles en Savoie

L'établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) de Chambéry – La Motte-Servolex, en Savoie, met en œuvre depuis plusieurs années des actions dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation durables au travers :

- ♣ des activités de formation du lycée agricole et du centre de formation professionnel pour adultes (CFPPA);
- + des orientations techniques de l'exploitation agricole et de l'atelier technologique ;
- + dans le cadre de son projet d'établissement.

Maîtrise de l'énergie, biodiversité animale, gestion des déchets, transformation des produits sous signe de qualité, commercialisation en circuits courts, autant de thématiques développées sur l'exploitation agricole et l'atelier technologique avec les acteurs institutionnels et économiques locaux. Cela démontre le rôle de l'établissement en matière d'animation et de développement des territoires et d'expérimentation, qui sont deux des 5 missions de l'enseignement agricole.

Ces thématiques servent aussi de supports pédagogiques : stages, études de cas, suivis d'expérimentation, approche globale pour les élèves, étudiants, apprentis et stagiaires de la formation adultes. Elles contribuent, grâce aux échanges avec les partenaires, à actualiser et enrichir la formation prodiguée, première mission de l'enseignement agricole.

La dynamique interne à l'établissement et sur le territoire profite ainsi à l'insertion scolaire, sociale et professionnelle de l'ensemble des apprenants.

Les moyens humains, techniques et financiers nécessaires au développement d'un tel projet proviennent de l'État (dotation en personnels et appels à projets) mais aussi de la Région Rhône-Alpes (dotations en fonctionnement et investissement).

L'établissement s'inscrit avec ambition dans le projet agro-écologique régional qui sera piloté par la DRAAF en collaboration avec la Région.

http://reinach.fr/portailepl



TABLE RONDE N°3

Développement et lien social dans les territoires ruraux

Attractivité des territoires ruraux : un enjeu majeur pour l'Auvergne

AUVERGNE

En confiant aux Régions la mise en œuvre des fonds européens, l'État a redonné la responsabilité aux décideurs des territoires. Cette étape supplémentaire de décentralisation conforte l'échelon régional dans la mise en œuvre de la politique de développement économique et de l'aménagement des territoires ruraux.

En Auvergne, l'agriculture, le tourisme rural, la filière forêt / bois notamment sont des activités créatrices de croissance et d'emplois.

Le Programme de développement rural régional de l'Auvergne 2014 / 2020 a été élaboré autour de mesures cohérentes, sur la base d'une vraie stratégie de développement, avec trois orientations principales : accentuer la différenciation qualitative des produits et des services, accompagner les changements de pratiques par l'innovation, réduire les différentiels de compétitivité entre la plaine et les zones défavorisées. Le diagnostic régional qui a été réalisé en préalable à l'élaboration du PDR a permis d'identifier les principaux besoins en matière de développement rural.

Si l'agriculture reste une priorité, en particulier pour le soutien à l'installation et à la modernisation des exploitations, le développement rural non agricole est également un axe majeur, en particulier via le programme Leader. L'attractivité des territoires ruraux et l'accueil de nouvelles populations restent des enjeux majeurs pour l'Auvergne, dans une logique de développement renouvelée et de lien social renforcé.

Cette politique volontariste en faveur de l'attractivité des territoires ruraux porte ses fruits : l'Auvergne gagne en population et 40 % des nouveaux habitants choisissent de s'installer à la campagne.



TABLE RONDE N°3

Développement et lien social dans les territoires ruraux

Région Alsace, l'expérience d'une gestion des fonds européens au plus près des préoccupations des territoires

ALSACE

Le triptyque constitué par un aménagement équilibré du territoire, le développement harmonieux des activités économiques et une formation professionnelle adaptée aux besoins locaux représente le cœur des missions de chacune des Régions françaises.

Pour atteindre ces objectifs, les Régions doivent tout à la fois rester à l'écoute des territoires, être en capacité d'établir une stratégie globale à même de répondre à leurs besoins et savoir mobiliser efficacement tous les moyens, notamment financiers, à leur disposition. À ce titre, le FEADER constitue un outil privilégié dans la mise en œuvre des politiques de développement rural.

La Région Alsace possède une longue expérience en matière de gestion des crédits européens. Dès 2003, elle avait obtenu, à titre expérimental, la gestion du programme européen Objectif 2, qui mobilisait déjà le fonds précédent le FEADER.

Cette expérience a été un réel succès. Interlocuteur privilégié des porteurs de projet, elle a su, avec l'appui des ses partenaires institutionnels (État, grandes collectivités territoriales), mettre les moyens fournis par l'Union européenne au service de politiques régionales. Ainsi, la Région Alsace s'est fortement impliquée dans la promotion d'une agriculture performante, dans le soutien au dynamisme de territoires ruraux, pendants indispensables aux trois grandes agglomérations alsaciennes et dans la préservation d'un environnement de qualité.

C'est dans le cadre de ces politiques alsaciennes que les moyens alloués par l'Union européenne ont pu générer une grande **diversité de projets et d'actions qui ont eu un impact positif** sur la structuration et la vie des territoires ruraux. Au cours de la dernière programmation (2007-2013) plus de 10 000 dossiers ont été soutenus. Outre l'appui porté à l'agriculture, de nombreux projets ont contribué à développer l'activité économique et la qualité de vie dans les espaces ruraux. Ainsi, des projets liés à la santé et au maintien à domicile des personnes âgées, le développement de l'offre touristiques (hébergement et patrimoine notamment dans le massif vosgien) sont emblématiques de la politique conduite par le Conseil régional d'Alsace.

Les nouvelles perspectives induites par une hausse des dotations pour la prochaine génération (2014-2020) ouvrent par ailleurs pour les territoires ruraux des champs d'intervention complémentaires, notamment en matière d'innovation technique et sociale dans les espaces ruraux.



TABLE RONDE N°3Développement et lien social dans les territoires ruraux

Avec le programme LEADER, l'Europe s'engage en Avesnois

NORD-PAS-DE-CALAIS

Le Parc naturel régional de l'Avesnois, bénéficie du programme européen LEADER pour la période 2009-2015. Ce dispositif constitue un outil en faveur de l'innovation dans les territoires ruraux. Après 5 ans de mise œuvre, les acteurs du territoire soulignent unanimement l'intérêt de cette approche territoriale initiée par l'Europe dans le cadre du Fonds Européen Agricole pour le Développement de l'Economie Rurale (FEADER).

Avec LEADER, la priorité du Parc naturel régional de l'Avesnois est de mobiliser la population (élus, entreprises, associations, habitants...) autour d'objectifs partagés, de l'associer au développement durable de son territoire et de favoriser l'emergence de l'esprit d'initiative en s'appuyant sur la valorisation des ressources locales.

Plus largement, le programme Leader vise à développer et soutenir financièrement des projets de développement rural qui contribueront à la diversification de l'économie rurale, à la préservation de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie en milieu rural par le renforcement des liens sociaux sur notre territoire.

Près de 3 millions d'euros d'investissements à ce jour

Avec 64 projets accompagnés à ce jour, représentants un investissement de près de 3 millions d'euros, l'Europe apporte un soutien déterminant à hauteur de 1,17 millions d'euros.

LEADER cofinance des projets innovants et économiques qui favorisent le « mieux vivre ensemble » dans les territoires ruraux. Les expériences telles que la réhabilitation d'une grange ancienne pour la création d'une boulangerie bio sur la commune de Féron, le développement d'applications pour téléphones mobiles favorisant la découverte du territoire, l'acquisition d'un véhicule électrique pour des tournées commerciales en milieu rural ou encore la mise en œuvre d'événementiels culturels favorisant l'appropriation du territoire par les habitants en attestent.

Un outil européen indispensable pour les territoires ruraux

Aujourd'hui, LEADER est devenu un outil incontournable de l'action du Parc naturel régional de l'Avesnois afin d'accompagner les porteurs de projets du territoire.

Outre les aspects financiers, la proximité avec les acteurs de terrain, le principe de co-décision entre représentants publics et privés, l'autonomie de gestion laissée au Comité de Programmation font de LEADER un programme mobilisateur et particulièrement adapté au fonctionnement des « Parcs naturels régionaux ».

Le Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais prépare la prochaine génération du programme pour la période 2014-2020. Le Parc naturel régional de l'Avesnois se portera à nouveau candidat.